

73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social

**PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux**

CP/2019/564

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des agréments et/ou subventions aux bailleurs suivants, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de l'État et des dispositifs départementaux volontaristes :

- OBERNAI HABITAT, pour la construction d'une opération de 25 logements aidés (PLUS) située avenue de Gail à Obernai ;
- HABITAT DE L'ILL, pour la construction d'une opération de 11 logements aidés (PLUS-PLAI) située 7, rue Principale à Altorf ;
- OPUS 67, pour 4 opérations de logements aidés (PLUS-PLAI) situées rue de l'Eglise à Seltz, rue de Molsheim à Erstein, rue de l'Ecole à Bischoffsheim et rue de l'Oignon à Saverne ;
- BATIGERE, pour une opération de construction de 24 logements aidés (PLUS-PLAI) situés rue de l'Apothicaire – rue du Parcage à Haguenau ;
- DOMIAL ESH, pour deux opérations de construction de 10 logements aidés (PLUS) situés rue Simone Veil à Val de Moder (La Walck) et de 11 logements aidés (PLUS) situés avenue de la Gare à Rosheim.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (délibération N° CD/2018/009). A ce titre, le Département agréé et finance au titre de la délégation de l'Etat les opérations déposées au titre du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Par ailleurs, lors cette même réunion, l'Assemblée départementale a décidé d'une nouvelle politique départementale de l'habitat (délibération CD/2018/008). A ce titre, le Département finance sur sa politique volontariste ces mêmes opérations.

En 2019, la subvention attribuée par logement PLAI, sur les crédits délégués de l'Etat, est de 7 200€/ logement, majorés à 8 200€ sur le territoire des communes soumises à l'article 55 de la loi SRU.

La subvention volontariste du Département est de 2 000€/ PLAI. Cette subvention peut être augmentée en cas de travaux d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie.

A titre d'information, est jointe en annexe une présentation du dispositif d'intervention du

Département en vigueur pour les dossiers déposés en 2019.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des agréments et/ou subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département aux bailleurs suivants :

OBERNAI HABITAT :

- un agrément pour la construction de 25 logements collectifs PLUS situés avenue de Gail à Obernai ;

HABITAT DE L'ILL :

- un agrément et une subvention d'un montant de **56 800 €** pour la construction de 7 logements PLUS et de 4 logements PLAI situés 7, rue Principale à Altorf (dont 2 logements PLAI adaptés aux personnes à mobilité réduite) ;

OPUS 67 :

- un agrément pour la construction de 14 logements collectifs PLUS situés rue de l'Eglise à Seltz ;
- un agrément pour l'acquisition-amélioration de 20 logements collectifs PLUS et la construction de 2 logements individuels PLAI situés 1A, rue de Molsheim (site de l'ancien collège) à Erstein ;
- un agrément et une subvention d'un montant de **27 600 €** pour la construction de 4 logements collectifs PLUS et 3 logements collectifs PLAI situés 33, rue de l'Ecole à Bischoffsheim ;
- un agrément et une subvention d'un montant de **46 000 €** pour l'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs PLAI situés 20, rue de l'Oignon à Saverne ;

BATIGERE :

- un agrément et une subvention d'un montant de **142 800 €** pour la construction de 24 logements PLUS et de 14 logements PLAI collectifs situés rue de l'Apothicaire – rue du Parcage à Haguenau ;

DOMIAL ESH :

- un agrément pour la construction de 10 logements PLUS individuels situés rue Simone Veil à Val de Moder (la Walck) ;
- un agrément pour la construction de 11 logements PLUS, 8 avenue de la Gare à Rosheim.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPU 2019/1	G 2019 2021 CREATION LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – ORG. PRIVES	3 000 000 €	2 376 346,16 €	273 200 €

Les commissions territoriales Nord et Sud réunies le 7 novembre 2019, la commission territoriale Ouest réunie le 14 novembre 2019, ainsi que la commission de l'Emploi, de l'Insertion et du Logement réunie le 18 novembre 2019, ont été informées des présentes demandes d'agrément et de subventions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :*

*- à OBERNAI HABITAT un agrément au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour la construction de 25 logements PLUS collectifs situés avenue de Gail à Obernai ;*

*- à HABITAT DE L'ILL un agrément et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 56 800 € pour la construction de 7 logements PLUS et de 4 logements PLAI situés 7 rue Principale à Altorf ;*

*- à OPUS 67 des agréments au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour la construction de 14 logements collectifs PLUS situés rue de l'Eglise à Seltz et pour l'acquisition-amélioration de 20 logements collectifs PLUS et l'acquisition-amélioration de 2 logements individuels PLUS situés 1a, rue de Molsheim à Erstein ; des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 27 600 € pour la construction de 4 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAI situés 33, rue de l'Ecole à Bischoffsheim et pour un montant de 46 000 € pour l'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs PLAI situés 20, rue de l'Oignon à Saverne ;*

*- à BATIGERE des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 142 800 € pour la construction de 24 logements PLUS collectifs et de 14 logements PLAI collectifs situés rue de l'Apothicaire – rue du parage à Haguenau ;*

*- à DOMIAL ESH un agrément au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour la construction de 10 logements PLUS individuels situés rue Simone Veil à Val de Moder et pour la construction de 11 logements PLUS collectifs situés avenue de la Gare à Rosheim.*

*La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des conventions-type d'agrément, d'attribution et/ou de*

*réserveation de logements sociaux à conclure entre le Département, OBERNAI HABITAT, HABITAT DE L'ILL, OPUS 67, BATIGERE et DOMIAL ESH.*

*Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département, OBERNAI HABITAT, HABITAT DE L'ILL, OPUS 67, BATIGERE et DOMIAL ESH.*

Strasbourg, le 22/11/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY